

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 

## **Document officiel**

---

---

**RÉPARTITION DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT  
PERSONNEL ENSEIGNANT  
PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE – FP – FGA  
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

---

---

Olivier Bergeron, directeur  
Service des ressources humaines

6 novembre 2023

# Table des matières

Principes de la répartition.....	2
Budget 2023-2024.....	2
Administration du budget.....	3
Codes budgétaires.....	6
Répartition du budget décentralisé 2023-2024.....	8

## ANNEXE

Tableau des congrès

## 1. PRINCIPES DE LA RÉPARTITION

- 1.1 Le surplus de l'année scolaire 2022-2023 des écoles primaires et secondaires est laissé aux écoles. Lorsque le solde au 30 juin 2023 était déficitaire, le déficit fut résorbé à même le budget de fonctionnement des écoles.
- 1.2 La répartition tient compte d'un montant de base pour chacune des écoles, établi de la façon suivante :

➤ École secondaire :	300,00 \$
➤ École primaire :	300,00 \$
➤ École primaire et secondaire des secteurs Nord/Sud :	200,00 \$ *
➤ École avec classes spécialisées** :	
➤ École Saint-Sacrement	1000,00 \$
➤ École Saint-Joseph d'Alma	250,00 \$
➤ École secondaire Camille-Lavoie	1000,00 \$
➤ Pavillon Wilbrod-Dufour	1000,00 \$

\* Il s'agit d'un montant supplémentaire afin de supporter les charges liées aux frais de déplacements.

\*\* Ce montant supplémentaire doit servir au perfectionnement du personnel enseignant affecté à ces classes; un retour devra être fait au comité quant aux projets retenus par les écoles visées.

## 2. BUDGET 2023-2024 (selon l'entente nationale : 7-1.01, 11-9.01 et 13-9.01)

Primaire :	290 x 240,00 \$ =	69 600,00 \$
Secondaire :	178 x 240,00 \$ =	42 720,00 \$
FP :	26 x 300,00 \$ =	7 800,00 \$
FGA :	20 x 240,00 \$ =	4 800,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>124 920,00 \$</u></b>

**ADMINISTRATION DU BUDGET  
DE PERFECTIONNEMENT  
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

**1. BESOINS COMMUNS**

**BUDGET RELIÉ AUX CRÉDITS UNIVERSITAIRES**

Ce budget demeure centralisé au Service des ressources humaines pour l'année scolaire 2023-2024 pour tout le personnel enseignant à temps plein ou partiel du centre de services scolaire. Le pourcentage est conventionné (entente locale).

**ACCOMPAGNEMENT – SUPERVISION DE STAGES**

Un montant de 1000,00\$ était réservé pour le *Programme de formation des enseignants associés à la formation initiale en enseignement*. Il s'agit d'un programme conjoint avec le MEQ, l'UQAC et les quatre centres de services scolaires de la région.

Ce montant a été augmenté à 1500\$ pour l'année 2023-2024 compte tenu qu'il n'y a pas eu de contribution au programme pour les années 2020-2021 et 2021-2022 et afin de supporter l'augmentation du nombre d'enseignants inscrits aux formations du programme.

**INSERTION PROFESSIONNELLE**

Un montant de 10 000,00\$ est réservé pour le *Programme d'insertion professionnelle du personnel enseignant*. Ce montant est transféré aux Services éducatifs afin de soutenir ce programme.

**2. BESOINS DU PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

**BUDGET RELIÉ AUX ENSEIGNANTS RESSOURCES**

Ce budget de 5% est transféré aux Services éducatifs afin de soutenir le perfectionnement pour les enseignantes et enseignants ressources et la formation sur les EHDAA.

## **BUDGET RELIÉ AUX PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT DÉVELOPPÉS PAR LES SERVICES ÉDUCATIFS**

Ce budget demeure centralisé au niveau du centre de services scolaire et les Services éducatifs en assument la gestion. À titre indicatif, les Services éducatifs investissent plus de 20 000 \$ annuellement pour différentes formations.

## **BUDGET RELIÉ À LA PARTICIPATION AUX CONGRÈS**

La liste des congrès retenus est présentée en annexe. Comme convenu à la rencontre du comité de perfectionnement du 25 octobre 2022, les enseignantes et enseignants ayant soumis leur candidature ont été choisis par tirage au sort selon un principe de proportionnalité primaire-secondaire, sans égard au champ d'appartenance.

Le personnel pigé pouvait choisir parmi la liste établie des congrès ou un autre congrès jugé semblable, après avoir obtenu l'autorisation de la Direction des Services éducatifs. Le tableau de répartition triennale a donc été modifié en conséquence.

Le comité de perfectionnement tire un bilan positif de cette première année d'application du principe de proportionnalité primaire-secondaire et convient de reconduire cette formule pour l'année 2024-2025.

## **BUDGET DE MISE À JOUR ÉCOLE**

Ce budget est décentralisé au niveau des écoles et chaque direction est responsable de la sélection et de la gestion des projets. Le point doit être soumis au Comité de participation du personnel enseignant (CPPE).

**Les dépenses inhérentes au perfectionnement sont remboursées selon les modalités suivantes :**

✓ **Frais de déplacements et de séjours**

Rapports produits sur formulaire «*Frais de déplacements*» accompagné de toutes les pièces justificatives. Pour la participation aux congrès (tirage au sort), les tarifs remboursés sont ceux prévus à la politique de frais de déplacements en vigueur au centre de services scolaire. Les codes budgétaires à débiter sont annexés au présent document.

Les formulaires complétés sont expédiés au **Service des ressources financières**, sauf pour la participation aux congrès (tirage au sort) auquel cas les formulaires sont expédiés au **Service des ressources humaines**.

✓ **Frais de suppléances**

Les codes budgétaires à débiter sont annexés au présent document.

✓ **Avances**

**Chaque direction est responsable des fonds qu'elle avance à son personnel enseignant. Avec la collaboration du Service des ressources financières et en respect de la Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour et de perfectionnement, la direction fait préparer l'avance et le service s'occupe de récupérer les fonds ainsi avancés.**

✓ **Coût d'inscription**

Si le coût d'inscription est défrayé par l'établissement, la facture produite doit être accompagnée du formulaire «Demande de paiement». Si le coût d'inscription est défrayé par le membre du personnel, celui-ci demande le remboursement à l'aide du formulaire «Frais de déplacement» accompagné de toutes les pièces justificatives. Les codes budgétaires à débiter sont annexés au présent document. Les formulaires sont expédiés au Service des ressources financières.

✓ **Autres frais de formation**

Quant aux autres frais de formation tels que : service d'un animateur, location de salle, etc. la facture produite doit être accompagnée du formulaire « Demande de paiement ». Les codes budgétaires à débiter sont annexés au présent document. Les formulaires sont expédiés au Service des ressources financières et informatiques.

**Rappel :**

Les directions de centre, d'école et de service doivent, pour tous les perfectionnements, **compléter un plan spécifique de formation exigé par la Loi 90.**

---

\* Dans le présent document le masculin est employé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

**PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT  
ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE  
CODES BUDGÉTAIRES**

**SUPPLÉANCES (MOTIF 066)**

\*\*\*-7-26201-180

**FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE SÉJOURS**

\*\*\*-7-26201-323

**COÛTS D'INSCRIPTION**

\*\*\*-7-26201-350

**AUTRES FRAIS DE FORMATION**

**Animateur:**

\*\*\*-7-26201-516

**Location de locaux:**

\*\*\*-7-26201-517

---

---

**PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT  
ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE  
CODES BUDGÉTAIRES - CONGRÈS PAR TIRAGE AU SORT**

---

---

**SUPPLÉANCES (MOTIF 033)**

**505-1-26204-180**

**FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE SÉJOURS**

**505-1-26204-323**

**Pour connaître les montants accordés, vous devez vous référer à la politique de frais de déplacements du centre de services scolaire.**

**AUTRES DÉPENSES (COÛT D'INSCRIPTION)**

**505-1-26204-350**

## Répartition du budget 2023-2024 - Document officiel

### A-BUDGET GLOBAL

	PRIMAIRE SECONDAIRE	FP	FGA	TOTAL
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	468	26	20	514
<b>MONTANT/ENSEIGNANT</b>	240 \$	300 \$	240 \$	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>112 320 \$</b>	<b>7 800 \$</b>	<b>4 800 \$</b>	<b>124 920 \$</b>

### B-BESOINS COMMUNS CENTRALISÉS\*\*

#### CRÉDITS UNIVERSITAIRES

505-1-26202-905 12 % du budget total 13 478 \$ 936 \$ 576 \$ **14 990 \$**

#### ACCOMPAGNEMENT-SUPERVISION DE STAGES UQAC

503-7-26201-905 Au prorata du budget de perfectionnement 1 349 \$ 94 \$ 58 \$ **1 500 \$**

#### INSERTION PROFESSIONNELLE

503-7-26278-905 Au prorata du budget de perfectionnement 9 105 \$ 506 \$ 389 \$ **10 000 \$**

23 932 \$ 1 535 \$ 1 023 \$ **26 490 \$**

**\*\* La portion des besoins communs centralisés attribuable aux centres doit être remboursée à partir du budget de fonctionnement des centres, ces budgets incluant déjà les montants subventionnés pour le perfectionnement.**

**A-B SOLDE DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT CONVENTIONNÉ PAR SECTEUR 88 388 \$ 6 265 \$ 3 777 \$ **98 430 \$****

### RÉPARTITION DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT SECTEUR PRIMAIRE ET SECONDAIRE

<b>PERF. (ENS. RESS. - EHDAA)</b> 503-7-26201-905	5% de 88 388 \$	<b>4 419 \$</b>
<b>PARTICIPATION AUX CONGRÈS</b> 505-1-26204-905	25% de 88 388 \$	<b>22 097 \$</b>
<b>PERFECTIONNEMENT (S. É.)</b> 503-7-26201-905	10% de 88 388 \$	<b>8 839 \$</b>
<b>MISE À JOUR (Décentralisé)</b> <b>***-7-26201-905</b>	60% de 88 388 \$	<b>53 033 \$</b> <u>88 388 \$</u>

## BUDGET PERFECTIONNEMENT 2023-2024 ÉCOLES PRIMAIRES

ÉCOLES	NUMÉRO BÂTIMENT	SURPLUS OU DÉFICIT 2022-2023*	BASE-ÉCOLE	SUPP. NORD-SUD	CLASSES SPÉC.	NOMBRE D'ENSEIGNANTS	PER CAPITA 81,79 \$	ALLOCATION 2023-2024	BUDGET 2023-2024
ALBERT-NAUD	101	1 553,00 \$	300,00 \$			13,9369	1 139,92 \$	1 439,92 \$	2 992,92 \$
SAINT-JULIEN	106	678,00 \$	300,00 \$			13,5955	1 111,99 \$	1 411,99 \$	2 089,99 \$
SAINT-JOSEPH (ALMA)	107	3 256,00 \$	300,00 \$		250,00 \$	37,3520	3 055,07 \$	3 605,07 \$	6 861,07 \$
SAINT-PIERRE	109	4 379,00 \$	300,00 \$			32,8513	2 686,95 \$	2 986,95 \$	7 365,95 \$
SAINT-SACREMENT	111	2 888,00 \$	300,00 \$		1 000,00 \$	24,9486	2 040,58 \$	3 340,58 \$	6 228,58 \$
NOTRE-DAME	113	1 278,00 \$	300,00 \$			14,6059	1 194,63 \$	1 494,63 \$	2 772,63 \$
MARIA	202	613,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		16,6512	1 361,92 \$	1 861,92 \$	2 474,92 \$
BON-PASTEUR	203	2 111,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		6,8844	563,08 \$	1 063,08 \$	3 174,08 \$
ST-LÉON	204	2 633,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		10,6201	868,63 \$	1 368,63 \$	4 001,63 \$
N.D.-DE LORETTE	206	1 591,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		14,3336	1 172,36 \$	1 672,36 \$	3 263,36 \$
SAINTE-HÉLÈNE	207	533,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		4,6425	379,72 \$	879,72 \$	1 412,72 \$
N.D.-DU -ROSAIRE	208	891,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		2,8338	231,78 \$	731,78 \$	1 622,78 \$
GARNIER	210	2 448,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		14,5844	1 192,88 \$	1 692,88 \$	4 140,88 \$
JEAN XXIII	240	1 537,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		8,1407	665,84 \$	1 165,84 \$	2 702,84 \$
SAINT-ANTOINE	241	1 578,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		11,7821	963,67 \$	1 463,67 \$	3 041,67 \$
SAINT-JOSEPH (HÉBERTVILLE)	242	1 066,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		13,1063	1 071,98 \$	1 571,98 \$	2 637,98 \$
SAINT-GÉRARD	243	1 698,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		6,7110	548,90 \$	1 048,90 \$	2 746,90 \$
BON-CONSEIL	245	89,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		9,3439	764,25 \$	1 264,25 \$	1 353,25 \$
MGR VICTOR	248	0,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		15,7366	1 287,12 \$	1 787,12 \$	1 787,12 \$
SAINT-BRUNO	249	196,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		17,6045	1 439,89 \$	1 939,89 \$	2 135,89 \$

\*Ce montant est le solde du compte \*\*\*-7-26201 au 30 juin 2022.

<b>31 016,00 \$</b>	<b>6 000,00 \$</b>	<b>2 800,00 \$</b>	<b>1 250,00 \$</b>	<b>290,2653</b>	<b>23 741,15 \$</b>	<b>33 791,15 \$</b>	<b>64 807,15 \$</b>
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

**REMARQUE:** Tel que stipulé dans l'entente nationale, le budget de perfectionnement est calculé selon le nombre d'enseignantes et enseignants à temps plein au 15 octobre 2023. Toutefois, la répartition du budget est faite selon le nombre d'enseignantes et enseignants en «équivalent temps plein» au 15 octobre 2023 (selon le document «État des effectifs-version provisoire»).

## BUDGET PERFECTIONNEMENT 2023-2024 ÉCOLES SECONDAIRES

ÉCOLES	NUMÉRO BÂTIMENT	SURPLUS OU DÉFICIT 2022-2023*	BASE-ÉCOLE	SUPP. NORD-SUD	CLASSES SPÉC./CFER	NOMBRE D'ENSEIGNANTS	PER CAPITA 81,79 \$	ALLOCATION 2023-2024	BUDGET 2023-2024
ÉCOLE SEC. CAMILLE-LAVOIE	002	10 441,00 \$	300,00 \$		1 000,00 \$	51,2000	4 187,71 \$	5 487,71 \$	15 928,71 \$
PAVILLON WILBROD-DUFOUR	003	4 237,00 \$	300,00 \$		1 000,00 \$	79,0625	6 466,62 \$	7 766,62 \$	12 003,62 \$
CURÉ-HÉBERT	004	3 611,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		29,3250	2 398,53 \$	2 898,53 \$	6 509,53 \$
JEAN-GAUTHIER	009	0,00 \$	300,00 \$	200,00 \$		31,6500	2 588,69 \$	3 088,69 \$	3 088,69 \$

\*Ce montant est le solde du compte \*\*\*-7-26201 au 30 juin 2023.

<b>18 289,00 \$</b>	<b>1 200,00 \$</b>	<b>400,00 \$</b>	<b>2 000,00 \$</b>	<b>191,2375</b>	<b>15 641,55 \$</b>	<b>19 241,55 \$</b>	<b>37 530,55 \$</b>
---------------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

**REMARQUE:** Tel que stipulé dans l'entente nationale, le budget de perfectionnement est calculé selon le nombre d'enseignantes et enseignants à temps plein au 15 octobre 2023. Toutefois, la répartition du budget est faite selon le nombre d'enseignantes et enseignants en «équivalent temps plein» au 15 octobre 2023 (selon le document «État des effectifs-version provisoire»).

## TABLEAU DE PARTICIPATION AUX CONGRÈS PÉDAGOGIQUES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ENSEIGNANTS 2023-2024

DISCIPLINES	Lieu et date 2023-2024
Anglais (SPEAQ)	10 et 11 novembre 2023 Sheraton Laval Hôtel
Informatique (AQUOPS)	26 au 28 mars 2024 Québec
Français (AQPF)	Du 15 au 17 novembre 2023 Manoir St-Sauveur
Troubles d'apprentissage (ITA/ADOQ)	1 au 3 novembre 2023 Hôtel Mortagne (Boucherville)
Mathématique (AMQ/GRMS)	Du 13 au 15 octobre 2023 (AMQ) Cégep de Rimouski, 25 octobre 2023 pré-congrès 26-27 octobre 2023 (GRMS) Victorin (Victoriaville)
Sciences et technologie (AESTQ)	19 et 20 octobre 2023 Centrexpo Cogeco (Drummondville)
Primaire (AQEP)	30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre 2023 Centre des congrès de Québec
Préscolaire (AEPQ)	24 et 25 novembre 2023 Laval
4 Arts (AQÉSAP/FAMEQ)	16 au 18 novembre 2023 (AQÉSAP) Hôtel Pur (Québec) 9 au 11 novembre 2023 (FAMEQ) Delta (Sherbrooke)
Éducation physique (FEEPEQ)	17 et 18 novembre 2023 École Neufchâtel (Québec)
Univers social (AQEUS)	26 et 27 octobre 2023 (Sherbrooke)
Éthique et culture religieuse (AQÉCR)	<b>DATE À VENIR</b>